



Bruxelles, le 7 novembre 2005  
JE D(2005)

## COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA REUNION PLENIÈRE DU CLP « 13-05 » DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2005

Mme Olga Profili préside la réunion

### 1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

### 2. Adoption du projet de compte rendu de la réunion « 11-05 » du 5 juillet 2005.

Le projet de compte rendu est adopté.

### 3. Communications du bureau :

#### Compte rendu de la dernière réunion du CCP

La Présidente informe que le remplacement du Président et de la Secrétaire du CCP a été effectué tel que présenté lors du CLP du 13 septembre par un vote de 23 voix pour et 15 abstentions. Parmi les autres points importants celui de la réforme des comités sociaux a été traité, suite à la décision de la Commission et le projet de document du CCP qui doit être finalisé avant le prochain CCP. Concernant la certification il y aura 110 postes pour la formation qui, malgré l'insistance des représentants du personnel, sera faite uniquement en français et en anglais. Le chiffre des certifiés représente 10 % des cinq dernières années, bien que 2004 n'est pas été prise en compte suite aux nombreuses titularisations.

#### COCOLO du 15 septembre 2005

Ecoles Européennes : La Présidente indique que ce point a été traité par M. Jacob et Mme Bardou, chef d'unité chargée des Ecoles européennes. Une demande ferme a été formulée pour que le point de l'école provisoire soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil supérieur du 25 octobre qui fera l'objet d'une journée d'action. Concernant les crèches et garderies, la Présidente a mis en évidence le besoin de coordination au niveau de la DG ADMIN, car ces dossiers sont suivis par l'OIB. L'OIB a par exemple, envoyé des lettres aux parents sans consulter la DG ADMIN et la représentation du personnel pour les informer que la garderie post scolaire serait installée au Van Maerlandt. La Présidente indique qu'elle a suggéré qu'il serait souhaitable de rapprocher la problématique des écoles européennes avec la politique sociale car actuellement le dossier est traité par la direction des ressources humaines (ADMIN D). Elle indique que la DG ADMIN a pris note de cette réflexion. La DG ADMIN a pris note tout en rappelant que la représentation du personnel n'avait pas à décider de l'organigramme. La question du suivi et de la coordination entre les différentes écoles a été soulignée afin d'améliorer la circulation

des dossiers refusés dans une école qui ne passaient pas automatiquement vers une autre école ainsi que le cas des parents à leur retour des délégations. Le manque de ressources de l'unité a également été souligné. La Présidente remarque que la COCOLO a eu lieu le 15 septembre et que l'enquête sur l'avenir des écoles européennes a été lancée le 20 septembre sans que celle-ci n'ait jamais été concertée ni consultée. Elle signale en outre que la pétition pour l'école provisoire a recueilli, à ce jour, 3600 signatures.

En ce qui concerne la politique immobilière, la Présidente signale que le point sur le manque de coordination OIB/ADMIN a été soulevé. M. Dotto a indiqué que la coordination était excellente et que sûrement notre impression était causée par le fait que les données en la matière sont confidentielles pour ne pas faire monter les prix. Il a également déclaré que le contrat pour la Tour Madou n'était pas signé, il n'a pas démenti que le troisième pole pourrait être la rue de Genève et a signalé qu'un nouveau document sur la mobilité était déjà soumis au Cabinet.

Sur la mobilité volontaire à la DG AGRI, la Présidente indique que Mme Souka accompagnée de l'unité ressources humaines de la DG AGRI a admis que la DG AGRI avait agi maladroitement. La DG AGRI a accepté de former un groupe de suivi avec la représentation du personnel. La DG AGRI n'a pas fait mention des cas des personnes que nous avons rencontrés.

Elections au CLP : M. Gerstenlauer a indiqué que la seule solution envisagée par la DG ADMIN était le vote à partir du bureau des PC individuels. Il a en outre indiqué que le système de la BEI serait présenté aux membres du bureau et le bureau a demandé une réunion avec la DG DIGIT pour qu'elle puisse donner son aval.

Le dernier point soulevé à la COCOLO a été la non attribution des points de priorité aux membres du Comité paritaire temps partiel. La DG ADMIN a reconnu qu'il n'y avait pas eu de vérification avec l'ancien président, mais ils se sont engagés à le faire pour comptabiliser toutes les heures.

#### Ecoles Européennes : réunion avec les parents

M. Vlandas indique que la journée de mobilisation aura lieu le 25 octobre et invite tous les membres de l'assistance à manifester. Il indique que le sujet a été repris par European Voice et que la deuxième réunion avec les parents a regroupé 125 personnes. Un des points les plus préoccupants est la scolarisation des enfants de 4/5 ans, compte tenu du désintéressement de la DG ADMIN.

#### Collège des Présidents et séminaire sur la réforme du 10 novembre 2005

Le séminaire aura lieu à Luxembourg et le CLP y participera.

#### Conférence des comités du personnel des organisations internationales

La Présidente et M. Vlandas participeront à la conférence dont la documentation est distribuée en salle.

#### Election de la délégation du SCIC

La Présidente indique que le renouvellement est en cours.

## **4. Délégation des interprètes**

La Présidente indique que la délégation des interprètes a contacté le CLP, suite à la décision du directeur général d'imposer la télé interprétation au prochain Conseil Européen Extraordinaire au Royaume Uni, sans consultation de la représentation du personnel. Il a déclaré que bien que le SCIC s'était jusqu'à présent opposé à l'implantation de ce système, il a été décidé que pour une fois, il fallait le faire car les lieux ne permettaient pas une installation adéquate. Mme D'Haen Berthier a téléphoné au CLP pour indiquer que tout était fait dans des conditions optimales, et que la décision avait été prise le 13 septembre, suite à un appel du ministre qui aurait exigé de recevoir les listes des interprètes free lance si le SCIC opposait un refus. La Présidente indique que le Groupe paritaire pour la gestion/vérification des installations n'a pas fait son travail normalement puisque les représentants du personnel n'ont pas participé aux vérifications, seul M. Didier Hespel, représentant l'Administration, ayant fait le déplacement. Mme D'Haen Berthier considère que le Code de conduite des nouvelles technologies ne représente pas une base juridique, même si elle accorde que la norme ISO n'est pas respectée, compte tenu de l'importance du problème politique. Elle a en outre rappelé qu'une étude venait d'être terminée au PE à ce sujet et que toutes les recommandations minimales du rapport avaient été prises en compte. Elle a assuré que tout allait bien se passer, car la structure séparée du bâtiment principal avait été agréée par le groupe technique et comportait des salles de repos, des téléphones, WC et une cafeteria. Elle a par ailleurs indiqué que les interprètes pourraient se voir entre eux et qu'un système de caméra permettrait de voir la salle et l'orateur. De plus, elle a souligné que les interprètes passeront des tests de nervosité en début de journée et que les heures de travail ne dépasseraient pas 3,5 heures. Mme D'Haen Berthier a souligné que le SCIC avait été poussé par les autorités britanniques suite à une décision de M. Blair et que refuser mènerait à la fin du service si les free lance étaient appelés à faire le travail en 20 langues à notre place. La Présidente conclut la présentation en indiquant que le CLP a déjà préparé une note de protestation.

M. Rafael Rodriguez, membre de la délégation, indique qu'il s'agit d'une violation des conditions de travail sans concertation car celles-ci ne contiennent pas la télé interprétation mais toutes les nouvelles technologies approuvées par la Commission, les interprètes et les associations professionnelles. L'accord est reconnu dans les contrats avec les free lance et la norme ISO indique que les cabines doivent avoir une vue directe sur la salle. Tous ces faits sont admis par M. Benedetti qui demande une exception. La question est de savoir si il est possible de déroger à une convention collective et dans l'affirmative cela représente la fin du dialogue social.

Mme Jovani rappelle que la convention excluant la télé interprétation a été passée avec toutes les institutions et l'AIIIC qui regroupe environ 1000 interprètes. L'AIC a été informée de la situation au SCIC et va envoyer une lettre à MM. Barroso et Kallas dénonçant la violation de cet accord. Elle remarque en outre que dans sa lettre M. Benedetti parle de clients institutionnels alors qu'ils sont signataires de l'accord. Mme D'haen reconnaît que l'étude du PE n'a pas encore été concertée mais que la situation est exceptionnelle suite à la pression politique.

Le projet de lettre préparé par le bureau du CLP est discuté, modifié et accepté à l'unanimité. La Présidente rappelle que la prochaine Assemblée générale aura lieu le 30 septembre 2005 à 13heures.

## **5. Délégation des traducteurs**

La Présidente fait l'historique des réunions avec M. Lönnroth sur l'implantation de la DGT dans les divers bâtiments. Elle regrette que la délégation n'ait pas attendu d'avoir tous les résultats de l'enquête en cours pour faire une assemblée générale du personnel. Elle remarque qu'il s'agit d'une direction générale trans-ardennaise et que sa localisation près de la Gare du Luxembourg serait utile. Selon les informations en sa possession, le bâtiment Belliard 55 pourrait contenir l'ensemble des traducteurs.

Les membres de la Délégation font remarquer que le déménagement vers la rue de Genève désavantage les traducteurs du point de vue transport, activité sociale, formation etc. Ils constatent que les DG ECHO et DEV ne désirent pas déménager car pour eux être près de l'aéroport est un atout important qui n'en représente pas un pour la DGT. Ils demandent l'appui du CLP pour rencontrer M. Kallas.

Après discussion entre les membres du CLP il est constaté que :

- la représentation du personnel doit être associée dans les choix immobiliers de la Commission
- l'assemblée générale comportait environ 250 personnes et était représentative
- le sondage effectué à la DGT montre que 50% du personnel est contre le déménagement

La Présidente conclut que le problème doit être traité dans son ensemble et que les OSP demanderont une concertation sur la politique immobilière globale de la Commission.

## **6. Elections des délégués dans les représentations de l'UE**

Mme Birke indique que le document présenté a été préparé afin de procéder à l'élection d'un délégué dans chaque représentation. Elle indique qu'il a été confectionné en se basant sur celui déjà existant pour les collègues travaillant hors Union.

Suite à une discussion notamment concernant la désignation d'un couple (un agent contractuel et un fonctionnaire) plutôt qu'une seule personne, la Présidente conclut que le texte sera revu et envoyé pour consultation aux membres du personnel concerné avant de passer à son application.

## **7. Elections de la délégation des crèches et garderies**

Le projet de nouveau règlement de la délégation des crèches et garderies est présenté suite à la conversion de ce personnel en agents contractuels.

Le règlement est approuvé à l'unanimité et sera présenté au personnel concerné en assemblée générale.

## **8. Comités paritaires dépendants du CLP**

### CSHT

M. Mazza informe qu'un exercice d'évacuation au bâtiment Borschette a démontré que celui-ci ne pouvait pas se dérouler de façon conforme aux normes puisqu'il devait s'effectuer par le toit. L'OIB désirait acquérir le bâtiment mais des améliorations doivent être faites (contrôles électroniques à l'entrée, conditionnement d'air, etc..).

Mme Lipton indique que l'exercice d'évacuation est plus particulièrement périlleux pour les femmes car en ressortant par le toit il faut prendre un escalier en grillage où les talons des chaussures féminines risquent de s'accrocher, suite à la disparition de la couche de caoutchouc qui recouvrait les marches. Une fois sur le toit, dans l'éventualité d'un incendie il faudrait rentrer de nouveau dans un bâtiment en flammes. Elle signale que l'exercice d'évacuation a été retardé plusieurs fois, la police n'étant pas disponible pour sécuriser le passage. Elle remarque que le même problème se posera avec la Tour Madou. Elle demande le nouveau chef d'unité USHT a été nommé et si les nouveaux locaux de la bibliothèque de la DG AGRI sont conformes pour le personnel.

M. Mazza indique que le Chef d'unité est en absence pour maladie et que les locaux de la DG AGRI sont à l'ordre du jour du prochain CSHT.

### COCEPE

Mmes Jacobs et Bolduan n'étant pas présentes le point est reporté.

## **9. Désignations**

### Désignation de la co-présidence du Comité du Statut

La Présidente informe que le point a été soulevé au niveau du Collège des Présidents mais qu'aucune institution n'a présenté de candidat. Elle indique que le CCP a entériné la désignation de M. Calo jusqu'en janvier 2006 afin d'achever le cycle des élections et compte tenu de l'urgence vu que le comité doit se réunir le 30 septembre. Il a été également décidé que dorénavant la procédure serait la même que pour le CGAM

### Désignations courantes

Les désignations sont adoptées et Mme Escale remercie les OSP pour le travail important réalisé pour les désignations des observateurs dans les sélections d'agents contractuels.

## **10. Divers**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jacqueline ESCALE  
Secrétaire